

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 mai 2010

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : M. Claude GIRARD, M. Hubert PELLETEY, MME Marie-Claire DEBUISSON, M. Jean-Paul MORGEN,
M. GEHANT Pascal, M. Christophe MONPOINT, M. Gilles COURBOT, M. Norbert JOMARD,
M. Jean-Pierre MONDOLONI, M. Jacques BARB, M. Guy BARRALON.

Absent excusé : M. Michel GARCIA donne procuration à M. Jean-Pierre MONDOLONI,
M. LAUDIE Marc arrive à 21h00 pour le point 5 de l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : M. Hubert PELLETEY

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Approbation PV de la séance du 23 avril 2010**
- 2 - Personnel: primes**
- 3 - Forêts: programme de travaux**
- 4 - Forêts: intégration de parcelle dans domaine forestier**
- 5 - Finances: coût de la formation des élus**
- 6 - Finances: admission en non valeur**
- 7 - Travaux: éclairage public**
- 8 - CLSH: autorisation de facturation personnes adultes participants**
- 9 - Vente de terrain communal**
- 10 - Désignation d'un représentant aéroport**
- 11 - Déclarations d'intention d'aliéner**
- 12 - Questions et informations diverses**

Le Maire ouvre la séance après avoir constaté que le quorum était atteint.

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 23/04/2010

M. le Maire soumet au vote le procès-verbal de la dernière séance

Le Conseil Municipal par : **11 POUR et 1 ABSTENTION (M. Guy BARRALON)**
approuve le procès verbal de la séance du 23 avril 2010.

2 - Personnel : primes

M. le Maire rappelle aux élus, qu'une prime annuelle avait été octroyée en 2009 à l'ensemble du personnel communal. Cette prime versée en deux fois (juin et novembre) était de 600 € pour une base de 35 heures/semaine ; elle était allouée à chaque agent au prorata du nombre d'heures.

M. le Maire propose au conseil de reconduire cette prime dans les mêmes conditions. Elle représente un montant total budgétaire de 3069 €.

A l'unanimité, les élus décident de reconduire cette prime à l'ensemble du personnel au prorata des heures effectuées par chaque agent.

3 - Forêts: programme de travaux

M. le maire laisse la parole à M. Norbert JOMARD, rapporteur de la commission « Forêts ».

M. Jomard rappelle qu'en date du 26 février en séance de conseil a été présenté le programme de travaux forêts, mais une inversion a eu lieu dans les numéros entre les parcelles 16-17 et 18 sur la commune de Fontaine. La commission forêt avait décidé d'engager prioritairement les travaux sur les parcelles 16-17, où il est nécessaire de broyer rapidement les végétaux avant qu'ils ne deviennent trop importants pour installer ensuite les plants de feuillus. Le devis présenté par les services de l'ONF pour cette opération s'élève à 3 892,80 € HT.

Après réflexion il s'avère que les travaux sur la parcelle 18 seront également à réaliser cette année.

Total des travaux prévus sur l'exercice budgétaire 2010 : 4 886,9 € HT (tout en investissement)

M. le maire rappelle aux élus le programme voté lors du conseil du 26 février s'élevant à 994,10 € HT :

Parcelle 18

| | |
|--|-------------|
| - Préparation de potets parcelles (inchangé) | 321,30 € HT |
| - Fourniture et mise en place de plants d'aulne glutineux | 124,10 € HT |
| - Mise en place de plants en potets faits | 146,20 € HT |
| <u>Parcelle 7</u> : Plantation 1 arbre 1 enfant (inchangé) | 402,50 € HT |

Il soumet au vote du Conseil les travaux prévus par la commission concernant les parcelles 16-17 pour les opérations suivantes :

| | |
|--|---------------|
| - Broyage sur les parcelles | 628,00 € HT |
| - Préparation de potets parcelles | 1 540,00 € HT |
| - Fourniture et mise en place de plants feuillus parcelles | 1 724,80 € HT |

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'insérer dans le programme des travaux forêt 2010 :

- **Les travaux et les plantations sur les parcelles 16-17 représentant un total HT de 3892,80 € HT**
- **et autorise le Maire à signer tout document s'y rattachant**

4. Forêts: intégration de parcelle dans le domaine forestier

M. le maire rappelle que la commune lors du Conseil en date du 22 janvier 2010 a fait l'acquisition d'une parcelle boisée cadastrée section ZA numéro 52. Il expose au Conseil municipal qu'il faut appliquer le régime forestier à la parcelle boisée nouvellement acquise et située sur le territoire communal de Denney afin qu'elle soit prise en compte dans la gestion des forêts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **sollicite l'application du régime forestier de la parcelle cadastrée section ZA n°52**
- **autorise le Maire à signer tout document s'y rattachant.**

5- Finances: coût de la formation des élus

Arrivée de Monsieur LAUDIE Marc à 21 heures

Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil du 23 avril 2010 concernant le plan de formation qui comprend 8 séances qui se dérouleront de mai à décembre 2010 au rythme d'une séance mensuelle. Le coût dépend de la taille de la commune, pour Denney : 80€ + 0,056€/habitant soit pour la commune 122,56 €. Il s'avère que pour le calcul la population à prendre en compte doit inclure la population comptée à part (termes de l'insee) soit 16 personnes de plus, donc 0,90 euros.

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal l'autorisation d'annuler et de remplacer la délibération prise en date du 23 avril dernier concernant le coût du plan de formation des élus d'un montant de 122,56 € et de souscrire une adhésion collective pour un montant annuel de 123,46 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à prendre une nouvelle délibération concernant l'adhésion collective pour la formation des élus pour un montant de 123,46 €

6 - Finances: admission en non valeur

M. le maire informe les élus qu'il a reçu un courrier du receveur concernant un impayé de 7 euros depuis 2006 concernant le périscolaire. Il expose au Conseil que lorsque un titre de recettes n'est pas honoré, le trésorier use de tous les moyens à sa disposition pour le recouvrer, pendant 4 ans, mais pour les sommes inférieures à 10

euros, il n'engage pas de poursuites.

Monsieur le maire demande au Conseil municipal :

- l'autorisation de l'admettre en non valeur pour annuler la créance compte tenu du faible montant
- d'inscrire cette somme de 7€ au budget au compte 654 intitulé « pertes sur créances irrécouvrables »

Le Conseil Municipal à l'unanimité AUTORISE le Maire

- à annuler cette créance de 7€

- à inscrire au budget une dépense de 7€ au compte 654.

7 - Travaux: éclairage public

M. le maire informe les élus que suite à la demande de subvention sollicitée auprès du sénateur pour remplacer une partie de l'éclairage public, une subvention de 3000 € vient d'être accordée pour la réalisation de ces travaux. M. Jean-Paul MORGEN informe les élus qu'il a réalisé une étude concernant la consommation de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune. Après analyse il en ressort qu'il serait plus judicieux de remplacer certains lampadaires par de nouvelles techniques d'éclairage moins coûteuses, plus efficaces et plus écologiques. Dans un premier temps, il signale qu'il serait nécessaire de changer 35 lampadaires/160 qui consomment considérablement pour un faible éclairage et rappelle également la participation du SIAGEP à hauteur de 14% pour tous les travaux d'éclairage.

M. le maire, propose dans un premier temps de monter un dossier pour le remplacement d'une partie des lampes de rue, afin de ne pas perdre cette subvention et signale que la commune a deux ans pour commencer ces travaux. Etant donné l'impact écologique et économique à ne pas négliger, il propose de fixer lors d'un prochain conseil les priorités et de préciser le calendrier après avis de la commission travaux.

M. le maire demande au Conseil municipal l'autorisation de monter un dossier pour l'octroi de cette subvention concernant le changement de lampadaires pour l'éclairage public.

Après débat, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire, à signer

- tout document précisant l'engagement de ces travaux d'éclairage public dans un délai de deux ans

- tout document concernant l'attribution de cette subvention parlementaire.

8 - CLSH: autorisation de facturation personnes adultes participants

M. le Maire laisse la parole à M. Hubert PELLETEY, il expose au Conseil municipal qu'il a été proposé aux anciens d'accompagner les enfants lors d'une sortie clsh en avril, en fonction des places disponibles dans le bus. Cette demande sera certainement reconduite lors des prochaines sorties organisées dans le cadre du CLSH. Les anciens paient leur participation, la commune ne finance que les enfants. La facturation est bien entendu à prix coûtant.

M. le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de facturer aux adultes participant à ces sorties le prix coûtant pour chaque sortie organisée par la commune.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire, à facturer, à chaque adulte participant à chaque sortie organisée par la commune, au prix coûtant de la sortie.

9 - Vente de terrain communal

M. le maire informe les élus que 2 habitants occupent du terrain communal, lorsqu'ils ont acheté, la clôture était déjà faite, ils n'ont donc pas empiété volontairement. Afin de régulariser, soit ils déplacent leur clôture, soit la commune leur vend. Cette bande de terrain ne présentant pas d'intérêt pour la commune, il leur a été proposé de l'acquérir à 18 euros le m², les frais de bornage pris en charge par la commune. La surface du terrain est estimée à 190 m².

M. le maire sollicite le Conseil, pour l'autoriser à vendre ce terrain aux deux personnes concernées.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire, à vendre ce terrain représentant une surface estimée de 190 m² et à signer tout document s'y rattachant.

10 - Désignation d'un représentant aéroparc

M. le Maire signale que suite au changement des statuts du syndicat de l'aéroparc, il faut désigner un représentant de la commune à ce syndicat. M. Norbert JOMARD propose sa candidature pour cette fonction.

M. le Maire soumet au vote la candidature de M. Norbert JOMARD

Le Conseil Municipal à l'unanimité, nomme M. JOMARD Norbert, pour représenter la commune de Denney au sein du syndicat de l'aéroparc.

11 - Déclarations d'intention d'aliéner

M. le Maire informe les élus qu'il a reçu deux déclarations d'intention d'aliéner :

- concernant un bien bâti sur terrain propre cadastré section B n° 199 et B 604 pour une superficie totale de 5427 m²

- concernant un bien bâti sur terrain propre cadastré section ZB 444 et 447 pour une superficie totale de 2 ares77 ca

La municipalité ne fera pas valoir son droit de préemption sur ces opérations.

12 - Questions et informations diverses

LGV : enquête parcellaire : rapporteur M. Norbert JOMARD

La commune de Denney est propriétaire d'une parcelle forestière sur le territoire de Frais d'une surface de 19 ha, la LGV aura une emprise de 8,71 ha sur ce terrain.

Ouverture d'une enquête parcellaire sur la commune de Frais du 14 juin au 01 juillet 2010, registre disponible en mairie de Frais pour observations éventuelles.

Tendances des premières ventes de bois (document transmis par la FNCofof) rapporteur M. JOMARD

Prix de vente augmentation

- résineux blancs : augmentation de 6 à 15 %

- chênes : augmentation de 10 à 30 %

Très peu d'invendu : 1 à 6 %

Vente des lots à prix raisonnables, augmentation des offres sur l'ensemble en moyenne 6,5 offres/lot.

Aménagement forestier : document transmis par l'ONF et qui fera l'objet d'une présentation synthétique lors du prochain conseil.

Synthèse 1986/2009 : bilan état des lieux, retard sur régénération

Site internet de la commune (information) : M. le Maire rappelle qu'un site internet sur la commune est en ligne provisoirement, il remplacera l'ancien. Il remercie toutes les personnes qui ont participé à la réunion de présentation de ce nouveau site, il compte sur un maximum de personnes pour le faire vivre. Coût hébergement : 6€/mois + sauvegarde toutes les nuits. Le nom du domaine retenu est Denney.fr

Haïti : Suite à la subvention allouée par la commune, M. le Maire fait part du courrier de remerciement qu'il a reçu du Ministère des affaires étrangères.

Fête de la musique - Médiathèque La chorale « La Cécilia » de Seloncourt (50 personnes) donnera une représentation de leur répertoire à la médiathèque le 22 juin 2010 à 20h30.

Jurés d'Assises : M. le Maire informe que la commune de Denney a été désignée par tirage au sort pour choisir un juré aux assises (pour le canton de Fontaine : tirage au sort sur les 18 communes)

Pour un juré à désigner : 3 personnes doivent être tirées au sort sur la liste électorale communale..

Les 3 personnes tirées au sort en public sont :

M. COSTECHAREYRE Franck, M. MUGNIER Christian, M. SCANZI Jean-Charles

La séance est levée à 22h15

Le Maire laisse la parole aux personnes présentes dans la salle.

Les délibérations sont détaillées et consignées sur le registre des délibérations

Ce registre peut être consulté en mairie